

## LE CADRE DE GESTION BUDGÉTAIRE

La Ville de Montréal s'est donné un cadre de gestion, lequel comprend les fondements essentiels d'une saine gestion financière et budgétaire. En construisant son cadre de gestion, la Ville s'est engagée dans une démarche de transparence envers les citoyens, les employés et les gouvernements. Cette transparence se traduit dans le processus budgétaire mis en œuvre, lequel assure la participation des citoyens et des élus. Afin de s'assurer de la mise en application de ces principes, le conseil municipal révisé et approuve annuellement les politiques qui en découlent au moment de l'adoption du budget.

### Une philosophie de gestion

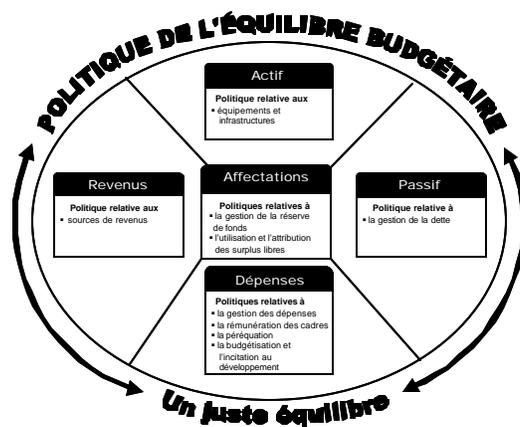
La Ville s'est engagée à pratiquer une saine gestion des fonds publics. Elle a fait le choix d'une gestion décentralisée et a placé le citoyen au centre de ses préoccupations, en adoptant un gestion axée sur les résultats et en mesurant sa performance.

### Les principales politiques à incidences budgétaires

Adoptées en 2002 <sup>1</sup>	Adoptées en 2003 <sup>1</sup>	Adoptées en 2004 <sup>1</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Politique d'utilisation et d'attribution des surplus libres au 31 décembre 2001</li> <li>▪ Politique de rémunération des cadres de direction et des cadres administratifs</li> <li>▪ Politique de financement du coût de main-d'œuvre des employés en disponibilité</li> <li>▪ Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations<sup>2</sup></li> <li>▪ Politique de péréquation</li> <li>▪ Politique de budgétisation et d'incitation au développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Politique d'utilisation et d'attribution des surplus libres au 31 décembre 2002</li> <li>▪ Politique de péréquation (mise à jour de celle adoptée en 2002)</li> <li>▪ Politique de budgétisation et d'incitation au développement (mise à jour de celle adoptée en 2002)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Politique de l'équilibre budgétaire<sup>2</sup></li> <li>▪ Politique des équipements et des infrastructures<sup>2</sup></li> <li>▪ Politique de gestion des dépenses<sup>2</sup></li> <li>▪ Politique de gestion des réserves de fonds<sup>2</sup></li> <li>▪ Politique des sources de revenus<sup>2</sup></li> <li>▪ Politique de la gestion de la dette<sup>2</sup></li> </ul>

### Adoption en 2005 des politiques budgétaires

La Commission permanente du conseil sur les finances et les services administratifs avait été mandatée par le conseil municipal pour étudier les politiques de gestion incluses dans le budget de 2004. Lors d'une assemblée publique, la Commission a présenté ses recommandations. Pour faire suite à la demande des membres de la Commission, les six politiques budgétaires présentées en 2004 ont été révisées en tenant compte des modifications



<sup>1</sup> Le lecteur désireux d'en apprendre davantage trouvera les textes intégraux de ces politiques dans le site Internet du Service des finances de la Ville de Montréal à l'adresse [ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances)

<sup>2</sup> Les textes intégraux suivent dans cette annexe.